



SECTION DE LA MARNE

CHSCT DU 07 MAI 2020

Ce matin à 9h30 était convoqué en audioconférence un CHSCT officiel. **A l'ordre du jour** : la présentation des **Plans de Reprise de l'Activité** de l'INSEE, de la DGDDI et la DDFIP. La séance a pris fin juste avant 13 heures.

Pour la DDFIP en préambule, nous avons en premier lieu remercié les collègues qui ont eu et vont avoir à mettre en place les mesures indispensables au retour en présentiel puis nous avons eu un long échange avec le Président du CHSCT (qui n'est autre que notre DDFIP) sur la communication mise en place par notre Direction et plus particulièrement la non communication pratiquée par de trop nombreux chefs de service du département.

En effet en perspective du déconfinement prévu pour le 11 mai, de nombreux collègues ont sollicité leurs représentant syndicaux à défaut d'avoir des informations de leur hiérarchie directe pour savoir ce qu'ils devaient faire le lundi 11 mai.

Nous avons regretté la date tardive de ce CHSCT en prévision de la reprise pour le 11 mai et regretté surtout qu'aucun message général expliquant le processus en cours sur la reprise d'activité n'ait été à minima adressé aux agents.

En effet c'est seulement ce matin vers 11 h (en cours de CHSCT) qu'un message de notre Directeur nous a été diffusé. Et nous sommes tous dans l'attente des consignes à recevoir individuellement de nos chefs de service....

Le Directeur nous répond qu'en début de semaine dernière il a interrogé chaque chef de service sur le plan et le dispositif de reprise à arrêter. Celui ci a été arrêté hier soir et que ce matin il a fait parvenir aux chefs de service un message pour qu'ils communiquent à l'ensemble de leurs agents collectivement et individuellement pour porter à leur connaissance le statut de leur service et leur statut individuel à la date du 11 mai.

Pour notre Direction, le 11 mai ce n'est pas un bigbang, le retour au travail va s'effectuer progressivement afin que chacun s'approprie correctement les gestes barrières et la distanciation sociale nécessaire et le temps de voir si tous les dispositifs mis en place conviennent. C'est pourquoi un haut niveau de télétravail continuera à être maintenu (il reste 50 Tiny à déployer sur les 70 possibles) ils seront si possible attribués à des agents en situation de santé fragile ou en garde d'enfants, des redéploiements (dont l'ampleur n'a pu nous être communiquée) interviendront également au sein des services. A terme (fin juin) le taux de télétravailleurs devrait avoisiner les 40 %, le présentiel serait alors de 60 %.

Le 11 mai selon la Direction il devrait y avoir dans les services de la Marne 44,8 % d'agents en présentiel soit un doublement par rapport à la situation actuelle et jusqu'à atteindre fin juin 56 %. Le taux de télétravailleurs serait respectivement de 33 % et de 37 % (un des plus fort en France nous dit-on). **Le but est qu'à terme plus aucun agent ne soit en ASA. Pour des agents qui ne pourraient pas télétravailler parce que leurs missions ne s'y prêtent pas ou que subsiste un problème de garde d'enfants leurs situations seront examinés au cas par cas pour voir quelle solution y apporter. FAITES PART A VOTRE CHEF DE SERVICE, A LA DIRECTION, A VOS REPRÉSENTANTS DE VOS CONTRAINTES.**

La situation des agents isolés socialement a été prise en compte pour l'élaboration de ce plan, la Direction n'a pas eu connaissance de personnes très angoissées à l'idée de revenir mais plutôt de cas inverses, des collègues impatients de revenir en présentiel.

Pour le retour en présentiel, il faut que toutes les conditions soient réunies sur les parties communes, les accès aux locaux, l'utilisation de tous les matériels, la mise à disposition des équipements de protection (gels, masques, lingettes,...). Apparemment une vigilance particulière a été apportée sur le respect de la distanciation de 2 mètres en chaque agent présent. Attention portée sur l'aération régulière des locaux.

Les flux d'entrée et de sortie différenciés ont été organisés. Dans l'attente de l'installation de pointeuses en sortie, les agents seront invités à ne pas pointer en quittant leur poste de travail, mais à noter l'heure de sortie et à réguler le pointage dans SIRHIUS le lendemain.

Les horaires du télétravail continueront comme dans les conditions actuelles. Un décret est sorti hier sur la mise en place de nouvelles modalités de télétravail. Un groupe de travail sur le sujet doit se réunir aujourd'hui même à la DG.

La Direction n'autorisera pas le retour d'un agent fragile si le médecin de prévention n'a pas rendu un avis favorable pour ledit retour. L'ISST rappelle que la présentation par l'agent d'une attestation ne saurait dans ce cas exonérer de la responsabilité de cet agent vis à vis des autres collègues.

L'accueil du public restera limité au strict nécessaire, sur rendez-vous uniquement et à partir du 18 mai. Un affichage indiquera les modalités de cet accueil.

Sur la base de 2 demies journées par semaine à Reims avec un vigile présent (devis en cours) pour filtrer et identifier les personnes ayant rendez-vous et éconduire les autres. Dans les autres sites il s'agirait d'une demie journée par semaine.

Les aménagements horaires (peut-être nécessaires pour les utilisateurs de transports en commun ou des parents d'enfants scolarisés) ne sont pas exclus (heures d'arrivée, de départ, pause méridienne) la Direction examinera sans avoir d'à priori nous dit on les demandes qui lui seront faites.

Sur la question des repas, la Direction confirme qu'ils pourront être pris sur place il faut entendre par ce terme sur le bureau de l'agent. Si la Direction fournit le matériel pour nettoyer les espaces ce restauration existants sur certains sites (aménagement fait par les Services Sociaux) ce ne sera pas le cas pour le nettoyage des équipements parfois mis en commun dans certains services (cafetières, bouilloires, réfrigérateurs, micro-ondes), les agents devront le faire avec leurs propres fournitures.

La reprise de la restauration collective interviendra dès le 11 mai au Restaurant Interadministratif de Châlons (sur place très limitativement à 76 places et à emporter sur commande), à Reims contact est pris,... La cible étant plutôt la vente à emporter. A Epernay pas de contact à ce jour avec le prestataire.

A ce jour nous n'avons pas de précisions sur le maintien du remboursement des frais de repas, continuez à garder vos justificatifs et à faire les demandes dans FDD.

La Direction a reçu hier 902 boîtes de **masques**, elles ont été livrées dans tous les sites (sauf Vitry le François et Sainte-Menehould où elles arriveront lundi). Les chefs de service en recevront une dotation chaque semaine pour en attribuer 2 par jour aux agents en présentiel en attendant la livraison des masques alternatifs (vous savez ceux que les préfets doivent distribuer à tous les fonctionnaires d'Etat dans leur département,...). Des poubelles seront mises en place devant les immeubles pour que les agents puissent y jeter leurs masques).

Un flacon individuel de gel hydroalcoolique sera remis à chaque agent, à charge pour lui d'y mettre son nom et ce flacon pourra être rechargé par les services communs.

Du gel hydroalcoolique sera bien installé près des équipements tels que les pointeuses, les mopieus, ... Il est prévu de positionner des distributeurs à l'extérieur des bâtiments devant les portes d'accès. Pour les mopieus la question est posée de la résistance du bandeau de commandes face à un tel nombre de nettoyages, (pour rappel à chaque passage), un essai est fait pour apposer un film plastique intermédiaire qui serait nettoyé à chaque passage et changé quotidiennement.

Le nettoyage des locaux serait en cours dans chacun des sites, vérification devra être faite si il est bien effectué (cf. désinfection de la moquette du hall rémois qui doit intervenir le 11 mai).

Le nettoyage de la moquette présente dans les bureaux du SFACT-CSP pose problème.

L'ISST a demandé à avoir communication des nouveaux contrats et de la liste de produits que les prestataires emploient dans ce cadre.

Concernant l'intervention du personnel en charge du ménage, les sols devant être nettoyés une fois par semaine (nous attendons des précision sur le type de nettoyage, balayage humide/lavage?) le personnel en question interviendra si possible hors la présence des agents. Sur les plateaux, il faudra pour les agents présents composer avec ce passage hebdomadaire dont on ne peut s'exonérer.

Bien que les plans de circulation n'aient pas été transmis aux membres du CHSCT, ils l'ont été à l'ISST et aux médecins de prévention. Il aurait été donné la consigne aux chefs de service de rappeler aux agents qui reviendront la semaine prochaine, les règles applicables pour la circulation dans les immeubles.

Tout passage dans les locaux doit être organisé avec les chefs de service (exemple un télétravailleur qui souhaite venir). Un agent qui se présenterai sans y être invité devra être éconduit et retourner chez lui.

Nous n'avons obtenu aucune précision sur les conséquences des ASA si elles sont maintenues (retrait supplémentaire de jours d'ARTT ou de congés). Pour rappel les dispositions en vigueur sont valables jusqu'au 23 mai), Situation à suivre...

Le nombre de cas COVID est toujours de 33 et 3 arrêts de travail sont toujours en cours.

Aucun cas grave ni aucune hospitalisation.

Pour le moment aucune politique de test n'est mise en place par l'Administration.

Les stagiaires B arriveront le 2 juin (au lieu du 11 puis du 18 mai).

Aucune consigne particulière n'a été donnée sur les congés, chaque chef de service les accordera ou pas selon les règles habituelles.

Pour les SIE, les renforts sont maintenus et le PCE va reprendre l'examen des demandes de remboursement de crédit de TVA, venant alléger la tâche de ces services, les vérificateurs iront plus loin dans les relances (gestion des courriers avec AR).

La Direction nous précisera les conditions de traitement du courrier destiné au SPFE de Reims et aux SPF de Châlons et Epernay ainsi que les conditions d'accueil qui seront mises en place pour les usagers de ces services.

Suite à un article publié sur le site internet de l'Association des Maires de France, mettant en cause les services de la DGFIP, notre Directeur a adressé une lettre aux 614 maires du département, aux parlementaires, au Président du Conseil Départemental et aux présidents des EPCI. Les messages reçus en retour sont positifs et encourageants.

Le budget du CHSCT est bloqué pour le moment sauf pour les achats liés à la gestion de cette crise.

POUR LE RETOUR, soyons tous conscients que la lutte contre cette pandémie repose sur des gestes individuels mis au service du collectif.

**RESTONS VIGILANTS SUR LA DISTANCIATION,
EXIGEONS UNE COMMUNICATION CLAIRE DES CONSIGNES.**

FAITES NOUS PART DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT.